

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020
Affiché et consultable sur le site internet
(Extraits du PV – Les délibérations sont consultables sur demande en mairie)

L'an deux-mille vingt, le treize du mois de janvier, le conseil municipal de la commune des Epesses dûment convoqué par Monsieur le Maire le huit janvier, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur LAUNAY Jean-Louis, Maire de la commune des Epesses.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 22
NOMBRE DE POUVOIRS : 1
NOMBRE DE VOTANTS : 23
DATE DE CONVOCATION : 8 janvier 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS :

LAUNAY Jean-Louis, ALBERT Philippe, VOLONTÉ Sandra, POINGT-GASKA Hélène, FONTENEAU Nicolas, BILLAUD Marie-Thérèse, BOURASSEAU Blaise, BONHOMME Éric, JADAUD Benoît, BRIDONNEAU Marie-Josèphe, SAMSON Laurence, BIRON Nathalie, PELTIER Stéphanie, TUZELET Géraldine, BORDELAIS Axel, JARNY Emmanuel, BOUSSEAU Laëtitia, JEANOT Lyonel, BERTRAND Lise, ROY François, BERTRAND Lise, BOSSARD Joëlle, GODET Jean-Luc.

A DONNE PROCURATION :

Jérôme Baranger ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à Philippe ALBERT

La séance est ouverte à 20H30.

Madame Nathalie BIRON est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2019 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

A l'unanimité des membres présents le procès-verbal est adopté.

DELIBERATIONS

I – Opération façade : demande de participation, délibération n°D-2020-001

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de verser une subvention de 150 € à Monsieur PASTERCZAK Krzysztof pour son logement situé 12 rue de la Colonne aux Epesses, pour des travaux de menuiserie extérieurs en pvc,

Article 2 – de verser une subvention de 150 € à Monsieur RORTAIS Philippe pour son logement situé 9 rue Colbert aux Epesses, pour des travaux d'enduit à la chaux aérienne,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2020,

Article 4 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires.

II – Convention de servitude rue du Pas Girou, délibération n°D-2020-002

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de consentir une servitude administrative de passage et de réseaux sur la parcelle cadastrée AC 1095 appartenant à la commune des Epesses au profit :

- D'une part, de Monsieur et Madame BOILEAU au bénéfice des fonds dominants cadastrés AC 1105, AC 1106, AC 1109 et AC 1112,
- D'autre part, de Monsieur et Madame MENEUVRIER au bénéfice des fonds dominants cadastrés AC 1107, AC 1108, AC 1110, AC 1111 et AC 1113,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer la convention à intervenir entre les parties, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires.

III – Révision des loyers communaux, délibération n°D-2020-003

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de fixer le montant des loyers pour l'année 2020 comme suit :

LOYERS	Proposition 2020
LOYERS RÉVISÉS A PARTIR DU 1ER JANVIER 2020	
LOCAUX COMMERCIAUX PAR MOIS	
Local sous l'ancienne cantine par an	107,03 €
1 rue Beauséjour (Antalya)	311,71 €
LOCAUX MEDICAUX/ASSOCIATIONS PAR MOIS	
4 place du commerce (ADMR)	126,25 €
GARAGES PAR MOIS	
Garages rue des Eglises (3 sur 6)	43,84 €
PRESBYTERE PAR AN	
Logement presbytère	116,57 €
Salles paroissiales	442,01 €
LOYER SOUS LA MARPA PAR MOIS	
5 et 7 rue de la Paix	342,46 €
LOYERS RÉVISÉS A PARTIR DU 1ER AVRIL 2020 PAR MOIS	
Garages situés Rue de la Libération	29,04 €
Garages situés Rue J.J. Rousseau	37,07 €
Garages situés Sous la MARPA	37,07 €

Article 2 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autoriser à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa bonne exécution.

IV – Autorisation de signature de la convention de prêt d'œuvres avec le Conseil Départemental de la Vendée, délibération n°D-2020-004

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer cette convention,

Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes décisions relatives à ce dossier et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

V – Autorisation de signature de la convention relative à la mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEdT), délibération n°D-2020-005

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer cette convention,
Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes décisions relatives à ce dossier et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VI – Autorisation de signature de la convention de prestation avec le Centre de Gestion (CdG) de la Vendée, délibération n°D-2020-006

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 voix contre,

DÉCIDE

Article 1 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de signer la convention conclue avec le Centre de Gestion (CdG) de la Vendée relative à une analyse des postes de la collectivité afin d'en améliorer l'organisation et le fonctionnement et à un accompagnement des élus dans leurs missions, notamment en termes de positionnement et de modalités d'intervention avec les services, pour un coût horaire de 75 € net de taxe et une durée estimative de 110 heures, phase optionnelle comprise,
Article 2 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes décisions relatives à ce dossier et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VII – Approbation des plans de financement pour la réhabilitation de plusieurs bâtiments communaux, délibération n°D-2020-007

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions,

DÉCIDE

Article 1 – d'approuver les montants des opérations tels que décrits dans les tableaux ci-dessous,
Article 2 – d'approuver les plans de financement prévisionnels suivants :

Bâtiment 9 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux de mise aux normes électriques et rénovation énergétique	126 800,00 €	Subvention État	38 040,00 €
		Subvention Région	38 040,00 €
		Autofinancement	50 720,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	126 800,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	

Bâtiment 16 bis et 18 rue de la Libération			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux de rénovation énergétique	163 329,00 €	Subvention État	48 990,00 €
		Subvention Région	48 990,00 €
		Autofinancement	65 349,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	163 329,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	163 329,00 €

Bâtiment 1 et 1 bis rue Beauséjour

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique	170 830,00 €	Subvention État	51 249,00 €
		Subvention Région	51 249,00 €
		Autofinancement	68 332,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	170 830,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	170 830,00 €

Bâtiment 3 rue de la Beauséjour			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Frais d'acquisition	145 000,00 €	Subvention État	69 990,00 €
Frais de notaire / agence	5 000,00 €	Subvention Région	69 990,00 €
Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique	83 300,00 €	Autofinancement	93 320,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	233 300,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	233 300,00 €

Bâtiment 2 et 4 place du Commerce			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Acquisition du 2 place du Commerce	70 000,00 €	Subvention État	82 680,00 €
Frais de notaire 2 place du Commerce	5 600,00 €	Subvention Région	82 680,00 €
Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique	200 000,00 €	Autofinancement	110 240,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	275 600,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	275 600,00 €

Bâtiment 30 rue Clemenceau			
DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux de réhabilitation et rénovation énergétique	70 830,00 €	Subvention État	21 249,00 €
		Subvention Région	21 249,00 €
		Autofinancement	28 332,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	70 830,00 €	TOTAL GÉNÉRAL	70 830,00 €

Article 3 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter toute subvention auprès des services de l'État pour les montants maximums prévus par les textes,

Article 4 – d'autoriser Monsieur Le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter d'autres financements auprès d'autres organismes sur ces opérations si ces projets sont éligibles,

Article 5 – d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes décisions relatives à ce dossier et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

VIII – Budget principal 2019 : subvention de fonctionnement au budget 2019 du Centre Communal d'Action Sociale, délibération n°D-2020-008

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale, au titre de l'exercice 2019, pour un montant de 6 500 €,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer l'ensemble des documents nécessaires.

IX – Budget principal 2020 : autorisation d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, délibération n°D-2020-009

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 voix contre,

DÉCIDE

Article 1 – d’autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, d’engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans l’attente du vote du budget, dans la limite de 550 000 €, montant inférieur au quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ces crédits sont affectés uniquement aux opérations suivantes :

- aux travaux de gros entretien et de mise en valeur de l’église et de la chapelle Saint Jean,
- aux travaux de reprise du ruisseau de la Bretèche,
- à l’acquisition de matériels pour les services techniques,
- au renouvellement de la climatisation de la mairie,
- au renouvellement du câblage informatique de la mairie,
- au lancement des études de réhabilitation et des travaux des bâtiments 2 place du Commerce, 1, 1 bis et 3 rue Beauséjour et 16 bis et 18 rue de la Libération.

Article 2 – de charger Monsieur le Maire d’inscrire ces crédits au budget de l’exercice 2020,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, de l’exécution de la présente décision.

X - Adhésion à l’association la Maison Départementale des Associations de Vendée (MDAV), délibération n°D-2020-010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d’adhérer à la MDAV pour l’exercice 2020 et de verser une participation financière à hauteur de 300 €,

Article 2 – de demander à la MDAV d’organiser des formations sur le territoire de la commune à destination des associations spicéennes, sur l’année 2020,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire d’inscrire les crédits nécessaires au budget 2020,

Article 4 – de charger Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, de l’exécution de la présente décision et l’autorise à signer l’ensemble des documents nécessaires.

XI – Budget annexe lotissement n°5 – le Bois – exercice 2019 – décision modificative n°1, délibération n°D-2020-011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DÉCIDE

Article 1 – d’adopter la décision modificative n°1 du budget annexe du lotissement n°5 – le Bois,

Article 2 – de charger Monsieur le Maire d’inscrire les crédits nécessaires au budget 2019,

Article 3 – de charger Monsieur le Maire ou à défaut son représentant, de l’exécution de la présente décision et l’autorise à signer l’ensemble des documents nécessaires

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.


Le Maire,
Jean-Louis LAUNAY

